

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1985 B 04898
Numéro SIREN : 331 385 666
Nom ou dénomination : A.T.G.

Ce dépôt a été enregistré le 16/11/2021 sous le numéro de dépôt 143983



Eric Maërte Audit
Société de Commissariat aux Comptes

A.T.G.

**RAPPORT SUR LA TRANSFORMATION
DE LA SOCIÉTÉ
EN SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE**

**Société A Responsabilité Limitée
au Capital de 50 000 Euros
Siège Social : 6 Rue Franklin
75016 PARIS**

A.T.G.
Société A Responsabilité Limitée
au capital de 50 000 Euros
Siège social : 6 Rue Franklin
75016 PARIS
RCS PARIS 331 385 666

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION
ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA TRANSFORMATION
DE LA SOCIETE « A.T.G. »,
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE,
EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE**

Aux Associés,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L. 223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L. 224-3 du même code, par décision unanime des associés en date du 28 octobre 2021, nous avons établi le présent rapport afin :

- De vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- De vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R.224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

- ◆ Les derniers comptes annuels de votre société arrêtés au 31 décembre 2020, qui n'ont fait l'objet ni d'un audit ni d'un examen limité, font apparaître un chiffre d'affaires de 86 195 euros, quasi stable par rapport à l'exercice précédent, un résultat net comptable de 17 062 euros, des capitaux propres de 216 443 euros et un endettement global de 50 891 euros inférieur aux capitaux propres ;

- ◆ Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2020 ont fait l'objet d'une approbation par la collectivité des associés en date du 1^{er} avril 2021 ; le résultat de l'exercice, soit un bénéfice de 17 061,75 euros, a été affecté au poste « autres réserves » pour 12 061,75 euros et à titre de dividendes pour 5 000,00 euros ; cette affectation ayant pour incidence de ramener le montant des capitaux propres à 211 443 euros ;
- ◆ Une situation intermédiaire a été établie du 1^{er} janvier 2021 au 30 juin 2021. Les éléments enregistrés en comptabilité jusqu'au 30 juin 2021 laissent apparaître une hausse du chiffre d'affaires de l'ordre de 61 % déterminée au prorata temporis de l'activité au 31 décembre 2020, le résultat d'exploitation est positif à hauteur de 37 115 euros. Après prise en compte d'un impôt société de 7 762 euros, le résultat net comptable ressort à 29 377 euros et les capitaux propres à 240 820 euros.
- ◆ Nous avons pu constater que votre société, au capital social de 50 000 euros, réunissait les conditions requises pour une transformation en société par actions simplifiée, notamment :
 - ✓ Que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social ;
 - ✓ Que l'activité de votre société demeure satisfaisante ; les principaux indicateurs financiers (chiffre d'affaires, valeur ajoutée produite, résultat d'exploitation...) sont à la hausse ;
 - ✓ Que la situation financière et l'état de la trésorerie de votre société au 30 juin 2021 caractérisent sa solvabilité, vos échéances d'emprunt étant régulièrement honorées. Il n'a pas été détecté d'arriéré de dettes.

Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- ◆ À contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- ◆ À apprécier l'incidence éventuelle sur la valeur comptable des éléments entrant dans la détermination des capitaux propres, des événements survenus entre la date du dernier arrêté des comptes au 31 décembre 2020 et la date de notre rapport.

Dans le cadre de la transformation envisagée, la situation de votre société, telle qu'elle est analysée ci-dessus, n'appelle pas d'observation de notre part, en particulier au regard de la continuité d'exploitation et sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Notre rapport ne fait pas état d'avantages particuliers et il ne nous en a pas été signalé.

Fait à TROYES,
Le 10 novembre 2021



Eric MAËRTE
Commissaire à la Transformation